

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

2. Compétitivité prix-coût

La compétitivité prix représente la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux des concurrents. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables. Néanmoins, le Conseil de l'Union européenne recommande que les salaires progressent en ligne avec la productivité. La loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit que la progression des salaires évolue selon une norme salariale basée sur l'évolution attendue du coût salarial dans trois pays de référence, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Cette partie évalue la compétitivité prix de la Belgique et des pays limitrophes sur la base de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs¹¹, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange¹² et finalement le taux de change effectif réel.

2.1. Productivité et coût salarial

Les performances à l'exportation d'une économie peuvent dépendre de sa capacité à proposer des produits innovants à des prix « concurrentiels ». La maîtrise des coûts est dès lors capitale. Les coûts de la main d'œuvre, intervenant généralement pour une part importante dans les coûts totaux selon le type de biens produits, devraient donc connaître une évolution similaire à celle des principaux concurrents proposant des produits comparables.

Deux indicateurs principaux permettant des comparaisons entre pays sont mis en avant dans cette partie. Le premier est établi par Eurostat et représente le CSU (coût salarial unitaire « Unit labour cost »¹³) qui constitue un des indicateurs sélectionnés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure des déséquilibres macroéconomiques (PDM), tandis que le second indicateur est établi par le Conseil Central de l'Economie (CCE) conformément à la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Cet indicateur porte sur le coût salarial horaire et exprime son évolution depuis 1996 pour la Belgique et les pays voi-

¹¹ La productivité totale des facteurs évalue l'efficacité du processus de production d'un pays, notamment l'émergence d'innovations de produits, de procédés, d'organisation et de marketing mais aussi l'amélioration de l'efficacité.

¹² Les termes de l'échange mesurent la capacité d'un pays à payer ses importations grâce à ses exportations.

¹³ Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité ; les deux pouvant jouer en sens inverse (augmentation des salaires accompagnée d'une diminution/stagnation de la productivité). La progression du numérateur (la rémunération) peut s'accompagner d'un recul du dénominateur (la productivité), poussant ainsi l'indicateur vers le haut. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre les rémunérations (salaire et contribution sociale par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule : $(D1 \text{ totale} / \text{effectif total des personnes salariées}) / (\text{PIB aux prix de marché en 2005} / \text{emploi total des personnes})$.

sins. Il a également été utilisé dans le cadre des travaux du groupe d'experts Compétitivité-Emploi (GECE) constitué du Bureau fédéral du Plan, de la Banque nationale de Belgique, du Conseil Central de l'Économie, du SPF Emploi et du SPF Economie. L'analyse y a été approfondie au regard des subsides dont bénéficient les entreprises et les travailleurs et qui nuancent dès lors les écarts observés en matière de progression des salaires.

Les données des comptes nationaux montrent que depuis 1996, le niveau du coût salarial par salarié est supérieur en Belgique comparé aux niveaux des pays voisins¹⁴ et que l'écart s'est quelque peu accentué au fil des ans. Toutefois, la Belgique présente un niveau de productivité historiquement plus élevé que dans les trois pays référencés. Il s'est cependant stabilisé entre 2008 et 2013 (avec une légère progression en France et un recul en Allemagne et aux Pays-Bas). Ces niveaux masquent des disparités entre les secteurs de l'économie : l'industrie belge, par exemple, se caractérise par un coût salarial plus élevé que dans l'ensemble de l'économie belge et par une productivité nettement plus prépondérante.

Tableau 2-1. Niveaux de coût salarial et de productivité réelle pour l'ensemble de l'économie

En milliers d'euros par personne.

	Coût salarial			Productivité			CSU		
	1996	2008	2013	1996	2008	2013	1996	2008	2013
Belgique	35,0	47,6	53,3	64,7	74,5	74,4	0,54	0,64	0,72
Allemagne	30,7	34,1	37,7	53,9	60,9	60,1	0,57	0,56	0,63
France	30,2	40,8	45,2	60,2	68,5	69,9	0,50	0,60	0,65
Pays-Bas	28,9	40,8	44,7	57,9	67,0	66,6	0,50	0,61	0,67

Source : Eurostat et calculs propres.

Sur un horizon plus récent, l'examen de l'évolution du CSU montre un léger décrochage de la compétitivité coût en Belgique depuis 2010. Selon les résultats issus du Semestre européen¹⁵, cette évolution n'était pas préoccupante avant la crise de 2008-2009 mais l'accélération qui a suivi a créé un écart par rapport à la zone euro à la suite de la mise en place par certains pays de mesures économiques freinant la croissance des salaires¹⁶.

¹⁴ Données non pondérées.

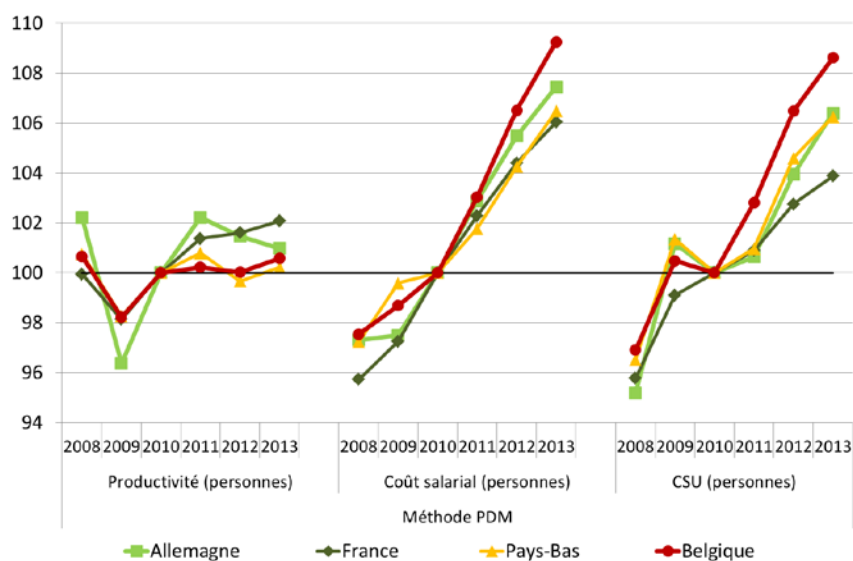
¹⁵ Le Semestre européen est un cycle de coordination des politiques économiques et budgétaires au sein de l'UE. Au cours du Semestre européen, les pays de l'UE coordonnent leurs politiques budgétaires, économiques, de l'emploi, etc.

¹⁶ Commission européenne (2014), Déséquilibres macroéconomiques, Belgique.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire

Indice 2010=100.



Source : Eurostat et calculs propres sur base des données publiées selon le SEC 2010.

La croissance plus marquée du CSU en Belgique s'explique donc principalement par la progression du coût salarial (la rémunération) qui a été plus rapide que dans les pays voisins. Elle s'explique aussi dans une moindre mesure par l'évolution de la productivité réelle qui a stagné en Belgique (plus précisément, elle a retrouvé son niveau de 2008) alors qu'elle a reculé légèrement aux Pays-Bas et de manière plus prononcée en Allemagne et qu'elle progressait nettement en France.

En revanche, en 2013, comparé à 2012, la productivité en Belgique a crû en ligne avec les pays voisins à l'exception de l'Allemagne qui enregistre un second recul. L'évolution du coût salarial a toutefois été plus rapide en Belgique comparativement à l'Allemagne, aux Pays-Bas et à la France.

Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et coût salarial unitaire

En %.

	Evolution 2008-2013			Evolution 2012-2013			Rythme de croissance annuel moyen (2008-2013)		
	Productivité réelle	Coût salarial	CSU	Productivité réelle	Coût salarial	CSU	Productivité réelle	Coût salarial	CSU
Belgique	-0,1	12,0	12,1	0,6	2,6	2,0	0,0	2,3	2,3
Allemagne	-1,2	10,4	11,8	-0,5	1,9	2,4	-0,2	2,0	2,3
France	2,1	10,8	8,5	0,5	1,6	1,1	0,4	2,1	1,6
Pays-Bas	-0,5	9,5	10,1	0,6	2,1	1,6	-0,1	1,8	1,9

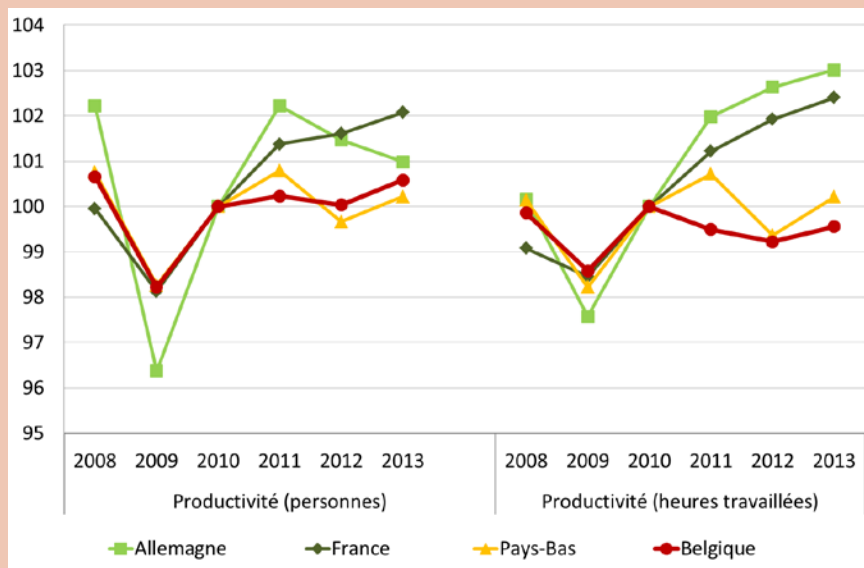
Source : Eurostat et calculs propres sur la base des données publiées selon le SEC 2010.

La méthodologie utilisée dans le cadre de la PDM ne prend pas en compte certaines spécificités de la Belgique en matière de formation des salaires. En effet, les autorités belges usent d'un éventail de mesures allégeant le coût des salaires (via des réductions de cotisation sociale ou encore des subventions salariales) et ces pratiques sont moins habituelles dans les pays voisins.

Le calcul de la productivité par personnes et par heures travaillées

La productivité de l'ensemble de l'économie peut être mesurée en rapportant le PIB aux personnes ayant un emploi comme vu précédemment ou aux heures travaillées. Il peut apparaître des différences significatives comme l'illustre le graphique 2-2, notamment dans le cas de l'Allemagne.

Graphique 2-2. Productivité réelle du travail par personnes et par heures travaillées



Source : Eurostat.

-26-

Le second indicateur établi par le CCE porte sur l'évolution des coûts salariaux horaires dans le secteur privé¹⁷ de l'économie belge, relativement à nos trois principaux partenaires commerciaux (l'Allemagne, la France et les Pays-Bas).

En effet, l'évolution relative de la croissance des coûts salariaux horaires depuis 1996 calculée par le CCE¹⁸ montre que l'écart cumulé entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des trois pays voisins s'est réduit par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,9 %¹⁹ en 2014. Les coûts salariaux horaires ont progressé à un rythme nettement moins soutenu en 2014 (+0,8 % contre +2,4 % en 2013) suite au ralentissement de l'inflation et aux politiques de modération salariale mises en œuvre alors qu'ils ont progressé de 2,1 % dans les trois pays voisins (contre 2,3 % en 2013). Cet indicateur présente l'avantage de prendre en compte les réductions

¹⁷ Selon le GECE : « Le secteur privé est défini comme la différence entre l'ensemble de l'économie et le secteur institutionnel des administrations publiques, soit S1 moins S13 selon la terminologie des comptes nationaux ».

¹⁸ La loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité prévoit que le Conseil Central de l'Economie (CCE) établisse chaque année un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial et un rapport sur l'évolution de l'emploi et du coût salarial. Ces deux rapports ont été fusionnés.

¹⁹ CCE (2014), Rapport technique, décembre. Il s'agit toutefois de prévisions pour l'année 2014.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

directes de cotisations sociales mais ne déduit pas les « subventions salariales » qui varient en fonction des secteurs d'activité.

Les travaux du GECE²⁰ montrent que la prise en considération des réductions de charges sur le coût du travail (subventions ou réductions de cotisations patronales) et en fonction des simulations retenues (sur la base des subsides salariaux dans leur ensemble, des mesures ciblées ou des politiques d'activation), entraîne une réduction de l'écart salarial par rapport aux pays voisins.

Les indicateurs mentionnés dans le présent chapitre montrent que les salaires ont évolué plus rapidement en Belgique que chez nos principaux partenaires commerciaux bien que les derniers résultats portant sur l'année 2014 (concept CCE) traduisent une réduction du handicap salarial cumulé. De plus, ils doivent être interprétés avec la plus grande prudence à la lumière des travaux conjoints menés dans le cadre du GECE.

Focus 3. Progression des salaires

Une autre spécificité de la Belgique concerne le mécanisme de l'indexation des salaires qui est corrélé en partie avec l'inflation. En cas de choc inflationniste tel qu'une hausse prononcée des prix des produits énergétiques ou des produits alimentaires, ces augmentations se transmettent en partie via l'indice santé²¹ dans les salaires, comme cela a pu être observé de manière marquée en 2008. A contrario, les produits énergétiques composant l'indice santé ont contribué à en freiner l'évolution en 2013 et 2014.

Sur la période 2011-2012, le coût salarial horaire mesuré par le CCE a progressé de 6,1 % dont 5,5 % serait imputable à l'inflation. Afin de mettre fin à la tendance haussière des salaires, le gouvernement a pris des mesures en 2012²² visant à réduire le handicap salarial sur un horizon de six années. Ces mesures jouent sur deux aspects de la fixation des salaires, respectivement l'indexation des salaires et l'augmentation conventionnelle.

Une inflation modérée permet d'éviter une transmission trop rapide des hausses de prix sur les salaires. Dès lors, des mesures ciblées concernant le marché du gaz et de l'électricité ont été prises, notamment la stimulation de la concurrence en facilitant le changement de fournisseur ou la récente baisse de la TVA sur les prix de l'électricité à usage résidentiel. La conjonction de ces mesures a un impact sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation et la progression de l'indice santé s'est ralenti.

-27-

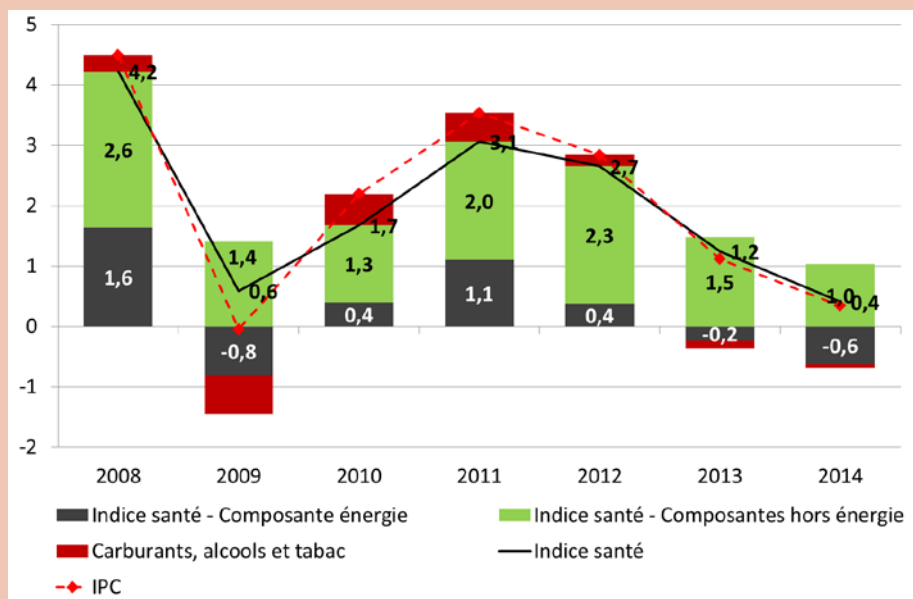
²⁰ Dans le cadre de la PDM, la productivité est calculée par rapport aux personnes employées tandis que dans le cadre des travaux du GECE, ce sont les heures travaillées qui servent de mesure.

²¹ Définition Statbel : « L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers, pensions, allocations sociales et certains salaires ».

L'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des 4 derniers mois) sert de base à l'indexation des salaires et des traitements. L'indexation des salaires de la fonction publique et des allocations sociales est opérée dès que l'indice lissé dépasse une certaine valeur appelée l'indice-pivot. L'indice lissé est aussi parfois appelé la moyenne mobile ».

²² Conseil des ministres du 30 novembre 2012.

Graphique 2-3. Contribution des groupes de produits à l'évolution de l'indice santé



Source : Statistics Belgium et calculs propres.

-28-

L'évolution de l'indice santé sur la période 2008-2014 a entraîné six dépassements de l'indice pivot²³ poussant les salaires à la hausse. En 2013 et en 2014 (ainsi qu'en 2009), le groupe des produits énergétiques a apporté une contribution négative à l'inflation totale et à l'indice santé contrairement aux années 2008 et 2010-2012. La croissance de l'indice santé, portée par l'évolution des prix dans d'autres composantes a néanmoins toujours été positive.

Par ailleurs, les augmentations conventionnelles (les salaires réels) ont été gelées dans le cadre de l'Accord interprofessionnel (AIP) 2013-2014, à l'exception des augmentations barémiques (soit l'application d'une norme salariale nulle), ce qui peut se traduire par une quasi stabilisation de la seconde composante déterminante pour la fixation des salaires. L'effet conjugué de ces mesures a pour objectif de modérer la croissance des salaires bruts en Belgique et de réduire in fine le différentiel existant avec les pays voisins à l'horizon 2018.

2.2. Productivité totale des facteurs

La productivité totale des facteurs (PTF) peut être définie comme l'efficacité avec laquelle, à partir d'une technologie donnée, des biens et des services sont produits compte tenu de la quantité d'inputs disponibles²⁴. La Belgique a connu en 2013 et 2014, une légère croissance à un an d'écart de respectivement 0,1 % et 0,4 % de la productivité totale de ses facteurs (PTF). En Allemagne et

²³ Seuil au-delà duquel les salaires de la fonction publique et les allocations sociales sont automatiquement majorés. Les adaptations salariales dans le secteur privé sont négociées et peuvent utiliser différents systèmes d'indexation, liés ou non à l'indice-pivot.

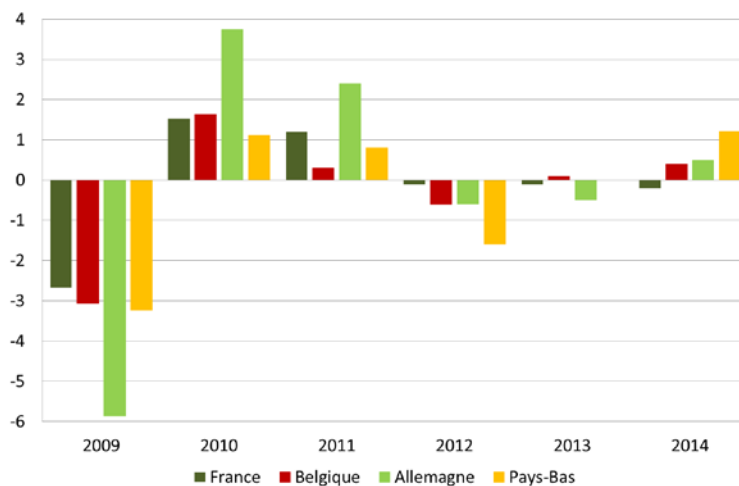
²⁴ Banque nationale de Belgique (2014), Principaux enseignements du colloque 2014 de la BNB, décembre .

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

aux Pays-Bas, une progression (+0,5 % et 1,2 %) a également été constatée mais seulement pour l'année 2014 alors que la France a accusé une baisse de 0,2 %. Sur la période 2009-2012, la PTF de la Belgique et de ses partenaires commerciaux a évolué en dent de scie, enregistrant une forte contraction en 2009 suivie d'une augmentation en 2010 et 2011 puis d'une baisse en 2012.

Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs

En %



Source : Ameco, Commission européenne.

Selon l'étude sur la productivité totale des facteurs réalisée dans le cadre du colloque 2014 de la BNB²⁵, l'essoufflement de la croissance de la PTF s'est fait ressentir en Europe dès le début des années 2000. La crise économique et financière a aggravé la situation notamment en raison des médiocres perspectives en termes de demande et des contraintes financières auxquelles ont dû faire face les entreprises entraînant un retard dans les investissements productifs et innovants. La Belgique n'a pas été épargnée et a affiché des taux de croissance de la PTF particulièrement bas.

L'étude de Verschelde et al. (2014)²⁶, présentée lors du colloque, met en évidence les évolutions différenciées de la PTF entre branches d'activité. En Belgique, les secteurs des produits en caoutchouc et en plastique ont connu une hausse continue de leur PTF alors que dans les secteurs du textile, la fabrication d'autres produits minéraux non métalliques ou encore la métallurgie, la PTF s'est repliée.

²⁵ Banque nationale de Belgique (2014), Principaux enseignements du colloque 2014 de la BNB, Décembre.

²⁶ Verschelde M., M. Dumont, B. Merlevede en G. Rayp (2014), A Constrained Nonparametric Regression Analysis of Factor-Biased Technical Change and TFP Growth at the Firm-Level, NBB Working Paper Series 266.

2.3. Prix – industries de réseau

Les industries de réseau ont un impact économique important en raison de leur rôle de facteur d'input dans d'autres activités économiques et sociales (cf. indicateurs PMR, OCDE). Les industries de réseau, parmi lesquelles le secteur de l'énergie et des télécoms, disposent souvent d'un monopole « naturel » en raison de l'infrastructure nécessaire, les règles et conditions d'accès déterminant la concurrence. Le prix de l'utilisation (et de la qualité) du service ou du bien fourni par ces industries de réseau est essentiel pour la croissance et la compétitivité des industries, pour le bon fonctionnement du marché intérieur et pour le niveau de vie du consommateur.

Prix d'électricité pour les consommateurs industriels

Le prix de l'électricité²⁷ peut être subdivisé en trois composantes : premièrement, le coût de l'énergie et de l'approvisionnement²⁸, en deuxième lieu les coûts du réseau²⁹ et finalement les taxes et prélèvements³⁰.

²⁷ Les prix totaux de l'électricité par KWh pour les consommateurs industriels (sans taxes ni prélèvements récupérables) sont publiés chaque semestre. La ventilation sur les 3 composantes de prix est effectuée annuellement. Les données issues d'Eurostat sont la moyenne pondérée de tous les tarifs que paient les consommateurs, classés selon différents types (tranche IA-IF), aux principaux fournisseurs.

Types de consommateurs :

Tranche IA : Consommation < 20 MWh

Tranche IB : 20 MWh < Consommation < 500 MWh

Tranche IC : 500 MWh < Consommation < 2 000 MWh

Tranche ID : 2 000 MWh < Consommation < 20 000 MWh

Tranche IE : 20 000 MWh < Consommation < 70 000 MWh

Tranche IF : 70 000 MWh < Consommation < 150 000 MWh

²⁸ Le prix « énergie et approvisionnement » est le prix total diminué du prix « réseaux » et de tous les prélèvements et taxes. Il inclut les coûts suivants : réduction, agrégation, équilibrage énergétique, coûts de l'énergie fournie, services au client, gestion des services après-vente, comptage et autres coûts d'approvisionnement.

²⁹ Le coût du réseau est le rapport entre les recettes liées aux tarifs pour le transport et la distribution. Il inclut les tarifs pour le transport et la distribution, les pertes au cours du transport et de la distribution, les coûts des réseaux, les services après-vente, les coûts d'entretien des services et de location des compteurs.

³⁰ Il s'agit des taxes et prélèvements indiqués sur la facture adressée au client industriel et considérés comme non récupérables. De ce prix sont donc exclues la TVA et les taxes récupérables.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau 2-3. Prix industriels pour l'électricité (sans TVA et taxes récupérables) en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2014

En eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche IA : Consommation < 20 MWh	17,94	22,61	14,04	16,15
Tranche IB : 20 MWh < Consommation < 500 MWh	14,49	18,70	11,70	14,64
Tranche IC : 500 MWh < Consommation < 2 000 MWh	10,94	15,86	9,64	10,38
Tranche ID : 2 000 MWh < Consommation < 20 000 MWh	9,58	13,76	8,30	9,39
Tranche IE : 20 000 MWh < Consommation < 70 000 MWh	7,69	11,58	7,47	7,98
Tranche IF : 70 000 MWh < Consommation < 150 000 MWh	6,84	10,63	6,63	7,80

Source : Eurostat.

En Belgique, les petits consommateurs (<20 MWh/an) ont payé en moyenne 17,94 eurocents par kWh au premier semestre de 2014. En Allemagne, les prix ont affiché un niveau nettement plus élevé, tandis que les Pays-Bas et la France ont pratiqué des prix moindres. En Belgique, les consommateurs moyens (500-2.000 MWh/an) ont payé aussi en moyenne plus cher (10,94 cents/kWh) que leurs voisins français et néerlandais, mais moins cher que leurs voisins allemands. Les plus gros consommateurs en Belgique (70.000-150.000 MWh) ont payé 6,84 cents/kWh, ce qui correspondait au tarif français. Par contre, les Pays-Bas et l'Allemagne ont pratiqué des tarifs quelque peu plus élevés.

Les prix moyens de l'électricité hors taxes et prélèvements récupérables sont dès lors plus élevés en Belgique qu'en France (1^{re} position³¹). Aux Pays-Bas, les prix des trois tranches de consommateurs (IA, IC, ID) sont plus bas qu'en Belgique mais les prix des trois autres (IB, IE et IF) sont plus élevés, ce qui nous place en 2^e position ex æquo. En Allemagne les prix de l'électricité sont les plus élevés (4^e position). L'écart entre les prix belges et les prix étrangers se réduit à mesure que la consommation augmente.

En ce qui concerne les moyens et gros consommateurs, les prix industriels de l'électricité (hors TVA et taxes récupérables) ont baissé au premier semestre de 2014 par rapport au deuxième semestre de 2013. Pour les petits consommateurs, les prix de l'électricité ont par contre suivi une tendance haussière. En Allemagne, en France et surtout aux Pays-Bas, les prix ont augmenté.

Les prix de l'électricité ont peu fluctué au cours des six dernières années (2008-2014). Entre 2009 et 2011, les petits consommateurs industriels d'électricité ont été confrontés à un relèvement des prix, puis à une relative stabilisation, provoquant à la fin de 2014 une hausse des prix d'environ 6,9 % supérieure au niveau de 2008. Les consommateurs moyens ont vu les prix augmenter de 2,3 à 2,7 %. Après un pic au second semestre de 2011, les prix de l'électricité pour les tranches de consommation supérieures ont connu une tendance baissière. Toutefois, une nouvelle hausse a été enregistrée au second semestre de 2013, laquelle a été compensée en partie au premier semestre de 2014. Par rapport à 2008, les prix des plus grandes tranches de consommateurs ont diminué d'environ 5 %.

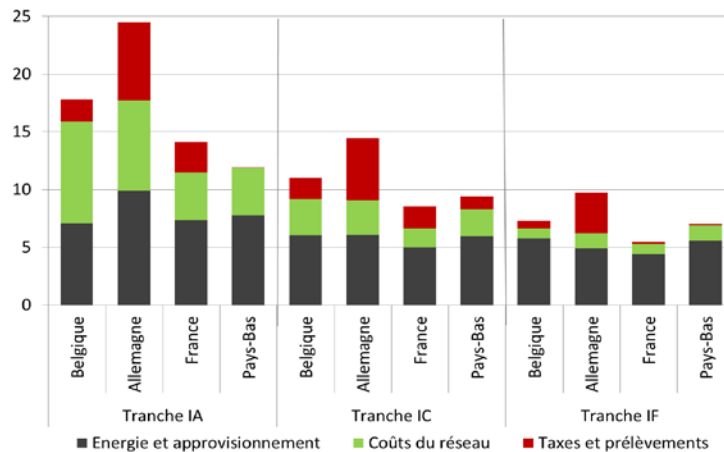
Etant donné que les prix du marché de gros convergent en Europe centrale et occidentale, les écarts de prix entre la Belgique et les pays voisins sont imputables aux taxes, aux prélèvements et

³¹ Classement global sur la base des classements individuels selon les prix industriels moyens de l'électricité pour les six tranches de consommation (IA-IF).

aux tarifs de réseaux. L'Allemagne, qui investit massivement dans les énergies vertes, a relevé sensiblement ses taxes et prélèvements ces dernières années. Néanmoins, les industries énergivores en Allemagne, aux Pays-Bas et en France bénéficient d'une exonération (partielle) des taxes et tarifs de réseaux, alors que les consommateurs privés sont plus lourdement imposés. En France, des tarifs réglementés pour la composante énergétique sont également d'application.

Graphique 2-5. Aperçu du niveau des prix industriels de l'électricité par tranche au second semestre de 2013

En eurocents par kilowatt heure.



Source : Eurostat.

-32-

En Belgique, les tarifs de réseaux pèsent pour près de 50 % dans les prix de l'électricité pour les petits consommateurs industriels (<20 MWh). Les tarifs de réseaux pèsent également lourdement dans les prix des consommateurs moyens. Par contre, ces tarifs jouent un rôle moins important pour les plus gros consommateurs d'électricité.

En Allemagne, les taxes s'avèrent particulièrement élevées : environ 37 % du prix de l'électricité pour les gros et moyens consommateurs (IC-IF). Les entreprises néerlandaises, quant à elles, sont soumises à des taxes moins élevées, tandis que les tarifs de réseaux sont relativement similaires pour les différents types de consommateurs. En France, la composante énergétique est faible (réglementation des prix). De plus, les gros consommateurs bénéficient de taxes énergétiques avantageuses.

Les statistiques d'Eurostat font toutefois l'objet de quelques limitations (notamment une méthodologie pouvant varier d'un Etat membre à l'autre). Néanmoins, ces résultats sont conformes aux statistiques publiées par la CREG, du moins pour les PME.

Selon une étude de Deloitte³², les très gros consommateurs industriels (100 et 1.000 GWh par an) ont déboursé davantage en Belgique (et surtout en Wallonie) que dans les pays voisins. Cette différence s'explique par des exemptions fiscales en Allemagne et aux Pays-Bas pour les secteurs d'activité énergivores. La Belgique a également revu ses prélèvements pour les gros consommateurs. Toutefois, les taxes élevées en Wallonie et les tarifs des réseaux de distribution qui expli-

³² Deloitte (2015), Benchmarking study on electricity prices.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

quent actuellement en grande partie la facture d'électricité élevée en Belgique, restent des points de préoccupation.

Prix du gaz pour les consommateurs industriels

Tout comme pour les prix de l'électricité, des prix moyens sont également calculés pour les prix du gaz, pour les différents profils³³ de consommateurs sur la base des informations transmises par les fournisseurs.

Tableau 2-4. Prix industriels pour le gaz (sans TVA et taxes récupérables pratiqués) en Belgique et dans les pays voisins au premier semestre de 2014

En eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche I1 : Consommation < 1 000 GJ	5,14	5,04	5,56	6,18
Tranche I2 : 1 000 GJ < Consommation < 10 000 GJ	4,02	4,94	4,88	5,80
Tranche I3 : 10 000 GJ < Consommation < 100 000 GJ	3,15	4,49	3,87	4,31
Tranche I4 : 100 000 GJ < Consommation < 1 000 000 GJ	2,75	3,54	3,14	3,38
Tranche I5 : 1 000 000 GJ < Consommation < 4 000 000 GJ	2,61	3,11	2,91	2,91
Tranche I6 : Consommation > 4 000 000 GJ	2,39	2,96		

Source : Eurostat.

Au premier semestre de 2014, la Belgique a affiché les prix (sans TVA et taxes récupérables) les moins élevés pour le gaz pour toutes les tranches sauf la tranche I1. Pour ces plus petits consommateurs industriels, les prix en Allemagne et en Belgique ont été relativement similaires (0,05 euro/kWh) mais plus élevés en France et aux Pays-Bas. Les prix pour les grands consommateurs (tranche I5) ont fluctué autour de 0,03 euro/kWh dans tous les pays référencés.

Un classement³⁴ des pays selon leurs prix du gaz, hors TVA et taxes récupérables, place la Belgique en première position des pays proposant les tarifs les plus démocratiques, suivie par la France. Les Pays-Bas et l'Allemagne occupent ensemble la troisième position.

Par rapport au second semestre de 2013, les prix du gaz en Belgique pour les consommateurs industriels (hors TVA et taxes récupérables) ont baissé au premier semestre de 2014 pour toutes les tranches. La France et l'Allemagne ont également enregistré une baisse du prix du gaz entre le second semestre de 2013 et le premier semestre de 2014. Par contre, les Pays-Bas ont connu une tendance haussière pour la plupart des catégories.

Les prix du gaz pour les gros consommateurs (10.000-4.000.000 GJ) ont progressé depuis 2010 et ont atteint un pic au premier semestre de 2013 avant de reculer à nouveau. Entre 2010 et 2012, les prix pour les plus petits consommateurs (<1.000 GJ) ont fortement augmenté avant de se sta-

³³ Tranche I1 : consommation <1.000 GJ

Tranche I2 : 1.000 GJ< consommation <10.000 GJ

Tranche I3 : 10.000 GJ< consommation <100.000 GJ

Tranche I4 : 100.000 GJ< consommation <1.000.000 GJ

Tranche I5 : 1.000.000 GJ< consommation <4.000.000 GJ

³⁴ Classement global sur la base des classements individuels selon les prix industriels moyens du gaz pour les cinq tranches de consommation (I1-I5).

biliser par la suite. En France et aux Pays-Bas, une plus forte progression des prix a touché les petits consommateurs, tandis que les prix ont fluctué dans une moindre mesure en Allemagne.

Consommation énergétique

Les tableaux des entrées-sorties, établis par le Bureau du Plan, fournissent une indication de la consommation énergétique par secteur. En 2013, pour une consommation totale de 21.347 millions d'euros (aux prix de base) en électricité, en gaz, en vapeur et en air conditionné, 27 % de cette consommation en Belgique a été destinée aux ménages (5.800 millions d'euros) et 22 % aux exportations à l'étranger. La moitié restante a servi à la production de biens et de services.

En 2010, les secteurs de la chimie et les secteurs énergétiques ont été les plus énergivores, suivis par les activités immobilières, les produits alimentaires, les boissons et le tabac, les métaux de base et le commerce de détail (à l'exclusion des automobiles et des motocycles).

L'intensité en énergie est en outre plus élevée en Belgique que dans les pays voisins. Calculée en tant que consommation intérieure brute d'énergie par rapport au PIB, elle s'est élevée en Belgique à 173,1 kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros en 2013. Chez nos voisins (Allemagne, France et Pays-Bas), ce ratio a été inférieur (respectivement 130,6 ; 143,0 et 149,5 kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros) et l'intensité moyenne en énergie dans l'UE a été aussi beaucoup plus faible (141,6 kg d'équivalent pétrole/1.000 euros).

-34-

Télécommunications

Une analyse globale des coûts des télécommunications pour les utilisateurs professionnels n'est pas aisée en raison des aspects liés à la qualité du service ou à des réductions conditionnelles qui sont difficilement pris en compte dans les comparaisons.

Il importe également de relever que la plupart des entreprises qui ont des besoins importants en matière de services de télécommunications obtiennent des offres tarifaires personnalisées directement auprès des opérateurs. Ce type d'offres individuelles, négociées directement au cas par cas entre le client et les fournisseurs, ne donnent pas lieu à une publication des tarifs. En outre, des services spécifiques de télécommunications tels que les lignes louées ou la fibre optique par exemple, sont réservés à des gros utilisateurs non résidentiels.

L'institut belge des services postaux et télécommunications (IBPT)³⁵ a réalisé, en juin 2014, une étude visant à comparer les prix des services de télécommunications pour les entreprises en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Globalement, les prix tarifaires³⁶ des services de télécommunications en Belgique pour les profils d'entreprises ayant fait l'objet d'une comparaison sont relativement avantageux par rapport à ceux des pays voisins. Seuls les clients professionnels français paient moins pour leur consommation en télécommunications.

³⁵ IBPT (2014), Etude comparative des prix pour les entreprises en Belgique, en Allemagne, en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, juin.

³⁶ Classement global sur la base de la classification selon le tarif moyen des 3 opérateurs les moins chers et du tarif moyen des 3 principaux opérateurs pour des services simples destinés aux 8 types d'entreprises.

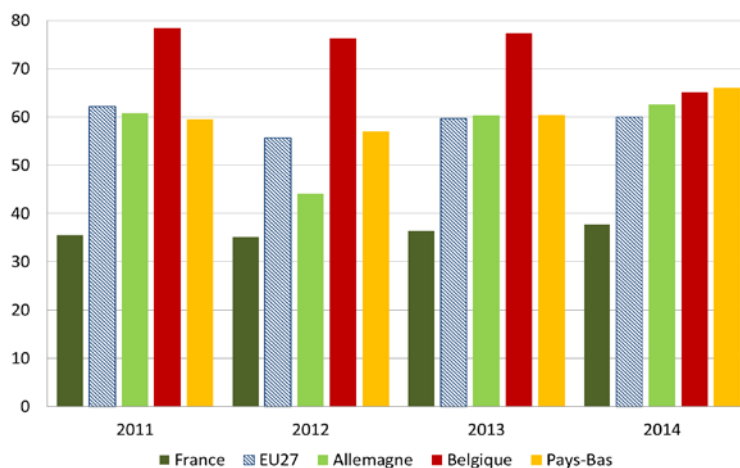
Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Ceci est particulièrement vrai pour les très petites entreprises et a fortiori lorsque les services ont été achetés individuellement plutôt que dans le cadre d'une offre multiplay. Pour les entreprises d'une taille plus importante telles que les points de vente et les entreprises de production locale, les tarifs pratiqués en Belgique sont significativement plus compétitifs que dans la moyenne des pays voisins. Ce n'est toutefois pas le cas pour les entreprises de services opérant au niveau local pour lesquelles les tarifs en Belgique sont légèrement plus élevés. La situation est moins avantageuse au niveau des profils de professionnels utilisant principalement les services mobiles.

En ce qui concerne les prix des télécommunications pour les utilisateurs résidentiels (consommateurs), la comparaison se concentre uniquement sur les offres groupées auprès d'un même opérateur (internet fixe haut débit, téléphonie fixe et/ou mobile, télévision numérique) qui représentent une part croissante dans le marché depuis quelques années. Fin 2013, 60 % des ménages belges disposaient d'une offre groupée, le plus souvent sous la forme d'une offre triple play.

Graphique 2-6. Prix médian mensuel d'un abonnement triple play

En euros.



*triple-pay : internet, TV, et téléphone fixe, 30-100 Mbps.

Source : European Commission, Digital Agenda Scoreboard.

Si le positionnement de la Belgique en matière de qualité et de disponibilité de l'infrastructure est extrêmement favorable, il n'en va pas de même pour les prix des offres groupées pour lesquels notre pays se situe dans la fourchette haute de l'UE. Le prix médian d'une offre groupée comprenant l'internet haut débit (débit compris entre 30 et 100 Mbps), la téléphonie fixe et la télévision numérique a été de 65,1 euros par mois en 2014, soit un niveau supérieur à celui de la moyenne de l'UE (60 euros), de l'Allemagne (62,5 euros), et de la France (37,7 euros). Seuls les Pays-Bas affichent un tarif mensuel légèrement supérieur avec 66 euros.

En revanche, l'avantage concurrentiel de la Belgique en matière d'infrastructure ultra rapide (\geq 100 Mbps) semble davantage se répercuter sur les prix du triple play offrant un débit d'au moins 100 Mbps, pour lesquels nous nous positionnons de manière nettement plus favorable. Il convient toutefois de relativiser cette performance à l'aune de la pénétration de l'internet ultra rapide en Belgique qui ne représentait qu'un peu plus de 12 % des abonnements fixes à haut débit à fin 2013. Cependant, la conjonction d'une très bonne disponibilité de l'infrastructure réseau et de ta-

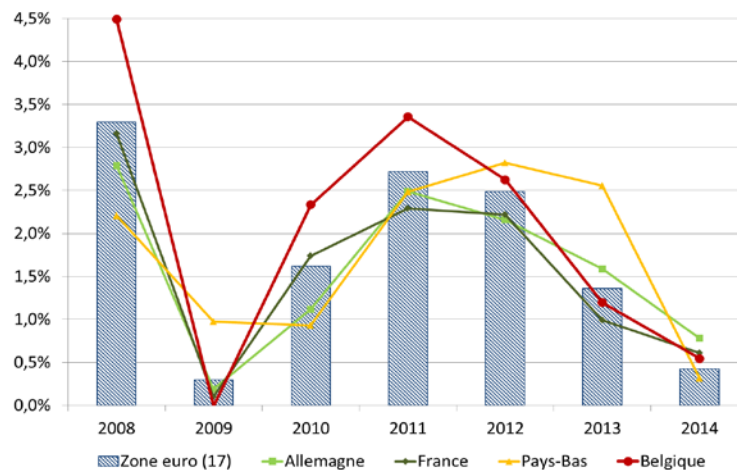
rifs compétitifs devrait permettre à la Belgique de continuer à se profiler favorablement dans ce domaine.

L'IBPT³⁷ réalise une étude comparative annuelle des prix des produits de télécommunications en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. Elle porte notamment sur la comparaison des différentes offres triple play, offres pour lesquelles les catégories de débits sont plus détaillées (dont notamment les catégories 30-60 Mbps, 60-100 Mbps et plus de 100 Mbps). Les résultats de cette comparaison (hors frais supplémentaires de téléphonie fixe) sont relativement défavorables à la Belgique. Toutefois, la prise en compte des minutes d'appels de téléphonie fixe non comprises dans le forfait lié à l'offre triple play, permet d'améliorer notablement la position de la Belgique, en raison des tarifs avantageux de la téléphonie fixe dans notre pays.

2.4. Inflation

Graphique 2-7. Indice des prix à la consommation harmonisé

Evolution à un an d'écart, 2008 = 100.



Source : Eurostat .

Après avoir enregistré un pic en 2011, le rythme de progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a ralenti en 2013 et 2014 dans la zone euro en raison du contexte conjoncturel international qui pousse les prix des produits de base vers le bas. Les prix pétroliers ont notamment fléchi de manière significative au cours du second semestre de 2014. Ainsi, l'inflation a nettement reflué en 2014 en Belgique, revenant de 1,2 % en 2013 à 0,5 %. Aux Pays-Bas, l'inflation est désormais la plus basse des quatre pays référencés, avec 0,3 %, en baisse de 2,3 points de pourcentage sur un an. Cette baisse s'explique par un effet de base consécutif à une remontée du taux de TVA standard en octobre 2012 (de 19% à 21%)³⁸. L'inflation a également fléchi en Allemagne mais de manière moindre, revenant de 1,6 % en 2013 à 0,8 % en 2014. En France, le ralentissement des prix a fait régresser l'inflation de 0,4 point de pourcentage à 0,6 % (contre 1 % en 2013).

³⁷ http://www.ibpt.be/public/pressrelease/fr/91/Etude_des_prix_2014_FR.pdf

³⁸ Institut des Comptes nationaux, [Rapport annuel 2013 de l'Observatoire des prix](#).

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le ralentissement général des prix ne s'observe pas dans toutes les composantes.

Le fléchissement des prix des produits énergétiques sur les marchés mondiaux³⁹ a influencé à la baisse les prix à la consommation. En Belgique, les prix énergétiques (électricité, gaz naturel, carburants et mazout de chauffage) ont par conséquent chuté une nouvelle fois en 2014 (de -6 % après -4,6 % en 2013), apportant une contribution négative de 0,7 point de pourcentage à l'inflation (-0,5 % en 2013). Le retrait plus marqué en Belgique que dans les trois économies voisines en 2013 s'explique par un nombre de mesures en vue d'améliorer le fonctionnement du marché belge de l'électricité et du gaz naturel auxquelles s'est rajoutée en 2014, la diminution du taux de TVA sur l'électricité à usage résidentiel déterminante sur le recul des prix. De plus, les prix des produits alimentaires non transformés ont contribué au ralentissement de l'inflation (-0,1 point de pourcentage). Ces baisses de prix ont toutefois été atténuées par une évolution positive des prix des services, en relèvement de 2,2 % en Belgique, nourrie notamment par la progression des prix « Horeca ». Le groupe des services a apporté la plus forte contribution à l'évolution de l'indice général des prix en 2014, soit 0,9 point de pourcentage, affichant la hausse des prix la plus rapide des pays examinés.

2.5. Termes de l'échange

Lorsque les termes de l'échange⁴⁰ progressent, comme c'est le cas pour la Belgique en 2013, les exportations peuvent être transformées en un plus grand nombre d'importations.

Ainsi, en 2013, l'indice des termes de l'échange de notre pays s'est élevé à 94,74 (100 exportations ont permis d'acheter 94,74 importations), ce qui représente une progression de 0,6 % à un an d'écart. Cet accroissement des termes de l'échange résulte d'une augmentation plus importante de l'indice de la valeur unitaire des exportations par rapport à l'indice de la valeur unitaire des importations. La France a connu une timide hausse tandis que l'Allemagne et les Pays-Bas ont enregistré une légère régression.

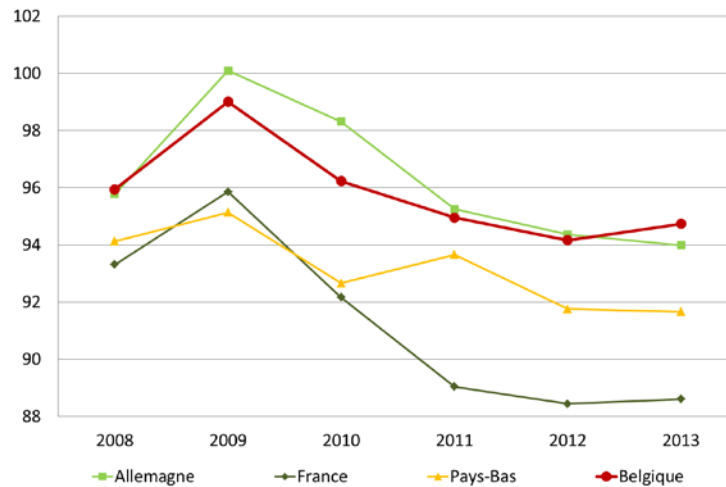
-37-

³⁹ Un double effet explique la chute des cours du pétrole (en USD) : d'une part, la vigueur de l'offre de production de pétrole issue des pays membres de l'OPEP qui s'accompagne d'une hausse de la production de pétrole non conventionnel américain et, d'autre part, la faible progression de la demande mondiale, notamment en Chine et en Europe.

⁴⁰ Les termes de l'échange calculés par la CNUCED sont le rapport de l'indice de la valeur unitaire des exportations à l'indice de la valeur unitaire des importations. Les valeurs unitaires sont divisées par la valeur unitaire moyenne de l'année précédente pour obtenir des indices de valeur unitaire élémentaires. Les valeurs unitaires élémentaires sont définies par : valeur du commerce/quantité. Les indices de valeur unitaire élémentaires sont ensuite agrégés par pays et marchandise en utilisant les formules de Laspeyres, Paasche et Fisher. Enfin, les indices de valeur unitaire de Fisher sont réenchaînés à l'année de référence (2010 = 100) et utilisés pour évaluer les mouvements de prix à l'importation et à l'exportation.

Graphique 2-8. Termes de l'échange des biens et services

Indice 2000 = 100.



Source : CNUCED.

Sous leur niveau de base depuis 2005, les termes de l'échange de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux se sont toutefois davantage détériorés et de manière continue durant la période 2010-2012. La moindre augmentation de l'indice de la valeur unitaire des exportations par rapport à celui des importations depuis 2005, combinée aux retombées de la crise économique et financière qui a accentué la baisse entre 2010 et 2012, sont à l'origine de cette évolution.

-38- Même si l'amélioration des termes de l'échange de la Belgique augmente son pouvoir d'achat de biens et services importés grâce à ses exportations sur le plan de la compétitivité prix, une amélioration des termes de l'échange de 0,6 % signifie que la croissance du prix des exportations est 0,6 % plus forte que celle du prix des importations. Par conséquent, toutes choses égales par ailleurs, la compétitivité prix de la Belgique se détériore car nos produits se renchérissent sur le marché international.

2.6. Taux de change effectif réel

Le taux de change effectif réel (TCER)⁴¹ déflaté par les prix à la consommation (en prenant en compte les différences d'inflation) a progressé en 2013 sur un an de 3,2 % pour l'Allemagne, de 3,1 % pour les Pays-Bas, de 2,3 % pour la France et de 2 % pour la Belgique. L'augmentation du TCER de ces pays résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar, et de la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette évolution a pour conséquence une perte de compétitivité prix de ces pays. Sur une période plus longue (2007-2013), le TCER a crû de 2,5 % pour la Belgique, de 1,6 % pour la France, de 0,7 % pour les Pays-Bas et a décliné de 2,7 % pour l'Allemagne. Entre 2007-2013, seule l'Allemagne a gagné de la compétitivité prix en raison de la baisse de son taux de

⁴¹ Le taux de change effectif est le taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une moyenne pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. Le taux de change effectif réel prend en compte les indices de prix et leurs évolutions. Le taux de change effectif nominal évolue en taux de change effectif réel, lorsqu'il est multiplié par un indice de l'inflation relative enregistrée dans l'économie considérée par rapport au groupe d'économies retenues pour effectuer une comparaison d'indices nationaux exprimés en monnaie commune.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

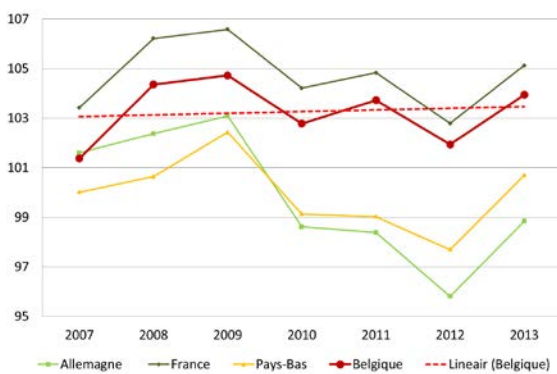
change effectif nominal. Le taux de change effectif réel peut également être utilisé pour étudier l'évolution de la compétitivité coût d'un pays. Pour ce faire, le TCER est déflaté par le coût unitaire du travail.

En 2013, le taux de change effectif réel déflaté par les coûts unitaires du travail⁴² s'est apprécié sur un an de 4,3 % pour l'Allemagne, de 2,9 % pour la Belgique, de 2,8 % pour la France et de 2,1 % pour les Pays-Bas. L'augmentation importante du TCER de l'Allemagne s'explique par la hausse des salaires visant à renforcer la consommation intérieure en vue d'agir sur une inflation jugée trop faible par le gouvernement allemand. Cette hausse du TCER a cependant pour conséquence une dégradation de sa compétitivité coût.

Sur la période 2007-2013, le TCER de la Belgique a le plus progressé (+5,5 %), suivi des Pays-Bas (+3,5 %), de l'Allemagne (+2,6 %) et de la France (+0,8 %). Cette évolution en défaveur pour la compétitivité coût de la Belgique résulte de la croissance plus rapide du coût salarial unitaire en Belgique par rapport aux pays voisins.

Graphique 2-9. Taux de change effectif réel - déflateur : prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux

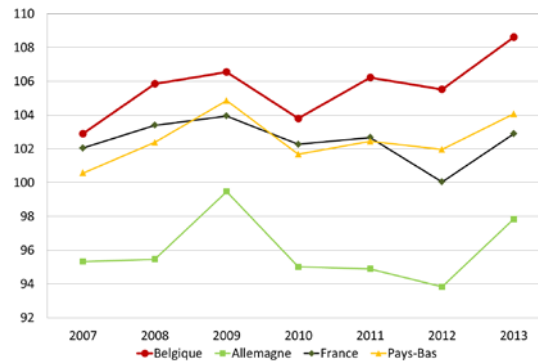
Indice 2005 = 100.



Source : Eurostat.

Graphique 2-10. Taux de change effectif réel - déflateur : coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux

Indice 2005 = 100.



⁴² Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité ; les deux pouvant jouer en sens inverse (augmentation des salaires accompagnée d'une diminution/stagnation de la productivité). La progression du numérateur (la rémunération) peut s'accompagner d'un recul du dénominateur (la productivité), poussant ainsi l'indicateur vers le haut. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre les rémunérations (salaire et contribution sociale par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule : (D1 totale / effectif total des personnes salariées) / (PIB aux prix de marché en 2005 / emploi total des personnes).

Note explicative : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vert et rouge renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité prix							
Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min	Max
Productivité et coût salarial							
Coût salarial unitaire (évolution à un an d'écart, en %)	2013	2,0%	2,4%	1,1%	1,6%	-7,0% (GR)	7,4% (LT)
		↘	↘	↘	↘	↘	↗
Productivité totale des facteurs							
Productivité totale des facteurs (évolution à un an d'écart, en %)	2014	0,4	0,5	-0,2	1,2	-1,6 (CY)	2,9 (IE)
		↗	↗	↘	↗	↗	↗
Prix - industries de réseaux							
Prix de l'électricité, consommateurs industriels (classement 1-4)	2014 S1	2	4	1	2	-	-
		↗	=	=	=	-	-
Prix du gaz, consommateurs industriels (classement 1-4)	2014 S1	1	3	2	3	-	-
		=	↗	↗	↘	-	-
Prix des télécommunications (classement 1-4)	2014	2	4	1	3	-	-
		-	-	-	-	-	-
Inflation							
Inflation - IPCH (évolution à un an d'écart, en %)*	2014	0,5	0,8	0,6	0,3	-0,90 (GR)	1,5 (AU)
		↘	↘	↘	↘	↘	↘
Termes de l'échange							
Termes de l'échange des biens et services (indices 2000 = 100)	2013	94,7	94,0	88,6	91,7	77,7 (LU)	109,7 (RO)
		↗	↘	↗	↘	↗	↘
Taux de change effectif réel							
Taux de change effectif réel (indices 2005 = 100)	2013	103,9	98,8	105,1	100,7	86,92 (GB)	133,57 (SK)
		↗	↗	↗	↗	↘	↗

*La meilleure performance est attribuée au pays qui se rapproche le plus de l'objectif préconisé par la BCE en la matière, à savoir approcher à 2 % le niveau d'inflation sur un an.

		Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Compétitivité prix		2	2	3	1
		6	2	2	5
		0	4	3	2